



Procès Verbal Conseil de Communauté du 19 juin 2008

Membres présents ayant pris part au vote: Mmes Milési (Lagarde), Authier (Limbrassac), Estivill (Malegoude), Verdier (Manses), Quillien (Mirepoix), Gaillard (Ste foi), Mico (St Quentin), Roméra (Troye d'Ariège),

MM. Mascarenc (Aigues-vives), Barthez (Belloc), Bertignac (Camon), Carballido (Dun), Taurine (Le Peyrat), Barrou (Léran), Cid (Mirepoix), Terpant (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Bonnet (Pradettes), Morell (Régat), Crouzet (Roumengoux), Audabram (St Julien), Soula (Tourtrol),

Votants : 22

Etaient également présents : Mme Aristin (Aigues Vives), Lasmolles Coulomb (Léran), MM. Cambus (Manses), Pirlot (Montbel), Cazaud (St Julien), M. Cazanave (Conseiller Général)
Mlle Alliey et M. Authié (CCPM)

1- Approbation du compte rendu du 21 mai 2008*

Le conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 21 mai 2008.

2- Comptes administratifs, Comptes de gestion et résultats

2.1- Budget Général

Le compte administratif est présenté par M. le Président avec le détail de chaque section en dépense et en recette ainsi que le compte de gestion de M. le Percepteur.

Le Conseil de Communauté présidé, en cet instant, par Mme Nicole Quillien :

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2007

Exécution 2007	Dépenses	Recettes	Résultats 2007 Exécution
Fonctionnement	2 787 754,39	3 039 546,66	251 792,27
Investissement	1 391 906,41	1 822 190,61	430 284,20
	4 179 660,80	4 861 737,27	682 076,47

Constate les identités de valeur et **approuve** le compte de gestion établi par M. Pierre Garcia, Receveur de Mirepoix.

Arrête les résultats de clôture suivants :

653 398, 16 € en recette à la section de fonctionnement

834, 86 € en recette à la section d'investissement

Décide que les dits résultats seront repris par décision modificative au Budget Général 2008 de la Communauté de Communes de la manière suivante :

653 398 € en recette à la section de fonctionnement

834 € en recette à la section d'investissement

2.2- Budget annexe des logements sociaux

Le compte administratif de ce budget annexe est présenté par M. le Président avec le détail de chaque section en dépense et en recette ainsi que le compte de gestion de M. le Percepteur.

Le Conseil de Communauté présidé en cet instant par Mme Nicole Quillien **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2007

Exécution 2007	Dépenses	Recettes	Résultats 2007 Exécution
Fonctionnement	6 768,02	54 840,27	48 072,25
Investissement	5 079,04	32 105,00	27 025,96
	11 847,06	86 945,27	75 098,21

Constata les identités de valeur et **approuve** le compte de gestion établi par M. Pierre Garcia, le Receveur de Mirepoix.

Arrête les résultats de clôture suivants :

- excédent de 48 072, 25 € en section de fonctionnement
- déficit de 46 059, 90 € en section d'investissement.

Décide que les dits résultats seront repris par décision modificative au Budget annexe des logements sociaux 2008 de la manière suivante :

- 2 012 € en recettes à la section de fonctionnement
- 46 060 € en dépenses à la section d'investissement
- 46 060 € en affectation des résultats de fonctionnement à la section d'investissement

2.3- Budget annexe de la zone d'activités de Mirepoix

Le compte administratif de ce budget annexe est présenté par M. le Président avec le détail de chaque section en dépense et en recette ainsi que le compte de gestion de M. le Percepteur.

Le Conseil de Communauté présidé, en cet instant, par Mme Nicole Quillien :

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2007

Exécution 2007	Dépenses	Recettes	Résultats 2007 Exécution
Fonctionnement	360 980,00	360 912,69	-67,31
Investissement	294 945,70	327 969,85	33 024,15
	655 925,70	688 882,54	32 956,84

Constata les identités de valeur et **approuve** le compte de gestion établi par M. Pierre Garcia, le Receveur de Mirepoix.

Arrête les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement : déficit de 67, 31 €
- En section d'investissement : excédent de 46 005, 59 €.

Les résultats ont été repris par anticipation au budget 2008.

2.4- Budget annexe de l'opération d'immobilier d'entreprise (Socam)

Le compte administratif de ce budget annexe est présenté par M. le Président avec le détail de chaque section en dépense et en recette ainsi que le compte de gestion de M. le Percepteur.

Le Conseil de Communauté présidé, en cet instant, par Mme Nicole Quillien :

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2007

Exécution 2007	Dépenses	Recettes	Résultats 2007 Exécution
Fonctionnement	7 305,18	0,00	-7 305,18
Investissement	660 677,05	423 014,93	-237 662,12
	667 982,23	423 014,93	-244 967,30

Constate les identités de valeur et **approuve** le compte de gestion établi par M. Pierre Garcia, le Receveur de Mirepoix.

Arrête les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement : déficit de 7 305, 18 €
- En section d'investissement : déficit de 237 662, 12 €

Les résultats ont été repris par anticipation au budget 2008.

3- Décisions modificatives

3.1- Budget général

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'à la suite du vote sur la reprise des résultats, il convient de les intégrer au budget général 2008.

Il présente la décision modificative n°1 (DM1) au dit budget qui permet d'ajuster les crédits, votés au budget primitif 2008 en février dernier, et de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2007.

Le conseil de communauté **approuve** à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	C/	Montant	Chapitre	C/	Montant
011	60622	6 000 €	002		653 398 €
	60628	2 000 €			
	6068	2 000 €			
	611	54 498 €	73	7311	-36 400 €
	61551	10 000 €		7331	20 000 €
	6226	4 000 €			
	6231	2 000 €	74	74124	6 000 €
	6232	1 000 €		74125	9 000 €
	6256	6 000 €		74126	1 000 €
	6257	2 000 €		74831	33 000 €
	6261	1 000 €		74833	-5 000 €
012	6413	10 000 €			
	64168	5 000 €			
	6451	1 000 €			
	6453	1 000 €			
	6454	1 000 €			
	6456	1 000 €			
	6475	1 000 €			
022		200 000 €			
023		350 000 €			
65	6531	9 400 €			
	65734	2 600 €			
66	6611	5 500 €			
67	673	3 000 €			
Total		680 998 €	Total		680 998 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	C/	Montant	Chapitre	C/	Montant
	1687	110 000 €			
	2031	5 000 €	001		834 €
	2313	15 000 €			
204	2042	50 000 €		1687	110 000 €
204	20416	137 834 €			
020		40 000 €	021		350 000 €
Opérations					
12	2313	10 000 €			
15	2313	5 000 €			
20	2188	2 000 €			
	2182	20 000 €			
22	2183	16 000 €			
24	2313	10 000 €			
	2188	10 000 €			
	2182	10 000 €			
25	2031	20 000 €			
Total		460 834 €	Total		460 834 €

3.2- Budget annexe des logements sociaux

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'à la suite du vote sur la reprise des résultats, il convient de les intégrer au budget annexe des logements sociaux 2008.

Il présente la décision modificative n°1 (DM1) au dit budget qui permet d'ajuster les crédits, votés au budget primitif 2008 en février dernier, et de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2007.

Le conseil de communauté **approuve** à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	C/	Montant	Chapitre	C/	Montant
011	611	1 612 €	002		2 012 €
022		400 €			
Total		2 012 €	Total		2 012 €
Section d'investissement					
001		46 060 €	1068		46 060 €
Total		46 060 €	Total		46 060 €

3.3- Budget annexe de la Za du Rada

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'à la suite du vote sur la reprise des résultats, il convient de les intégrer au budget annexe de la ZA du Rada 2008.

Il présente la décision modificative n°1 (DM1) au dit budget qui permet d'ajuster les crédits, votés au budget primitif 2008 en février dernier, et de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2007.

Le conseil de communauté **approuve** à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	C/	Montant	Chapitre	C/	Montant
011	6045	137 834 €	077	774	137 834 €
042	71355	137 834 €	042	7133	137 834,00 €
Total		275 668 €	Total		137 834 €

Section d'investissement					
Chapitre	C/	Montant	Chapitre	C/	Montant
040	3555	137 834 €	040	3555	137 834 €
Total		137 834 €	Total		137 834 €

4- Lignes de trésorerie

M. le Président rappelle au Conseil de Communauté que :

Pour le bon fonctionnement de la communauté de communes et pour faire face aux dépenses des différents services et des projets, il peut être nécessaire de contracter, avec un établissement bancaire, une ligne de Trésorerie qui permette d'attendre le versement des subventions et l'encaissement des 12èmes.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Autorise M. le Président, pendant la durée de son mandat à consulter les établissements bancaires, négocier et signer les contrats de ligne de trésorerie nécessaires au bon fonctionnement de la communauté de communes

Dit que M. le Président rendra compte de l'exercice de la présente délégation lors des séances du Conseil de communauté.

5- Election de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des DSP, le code des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une commission chargée d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres reçues relatives à la délégation de service public.

Le conseil de Communauté procède à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants parmi l'assemblée délibérative, qui participeront à la commission chargée d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres reçues, relatives à la délégation du service public.

Le vote a donné les résultats suivants :

- votants : 22
- blancs et nuls : 0
- les candidats de la liste n°1 ont obtenu 22 voix (Unanimité)
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

Sont donc élus à la commission chargée d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres reçues relatives à la délégation du service public, les conseillers suivants :

Titulaires

M. Claude Lazerges
M. Jean Taurine
M. Pierre Terpent
M. Christian Cibiel
M. Ulysse Audabram

Suppléants

M. Christian Mascarenc
M. Paul Soula
M. Henri Barrou
Mme Nicole Quillien
Mme Nadine Authier

PRECISE que Monsieur le Président ou son représentant, présidera cette commission, dont feront également partie, avec voie consultative, le Trésorier Principal et un représentant du ministre, chargé de la concurrence.

PRECISE que, conformément à l'article L 1411-6 du code général des collectivités

territoriales, tout projet d'avenant à la convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sera soumis pour avis à la dite commission.

6- Tarifs traitement des déchets et déchetterie

6.1- Tarifs déchetterie pour les professionnels

M. le Président rappelle au Conseil de Communauté que les professionnels du territoire peuvent avoir accès à la déchetterie intercommunale, sous condition de convention et de participation financière. Ils acquittent, soit un droit d'accès annuel de 40 €, soit un droit ponctuel de 8,5 €, et le prix du traitement des déchets déposés. Les tarifs de traitement ayant évolué selon les filières, il propose de modifier les prix en fonction pour les professionnels (le principe étant la refacturation du coût du traitement au coût réel).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Approuve la proposition de tarification de traitement des déchets des professionnels selon le tableau suivant:

Grille tarifaire :	2008
	Prix en € /Tonne
Cartons	Gratuit
Déchets verts	42
Bois	56
Ferraille	Gratuit
Pneumatiques	Refusé
Tout venant, déchets en mélange	115
Gravats propres	5
Toxiques	Refusé
DDE	Refusé

Dit que les tarifs des droits d'entrée, annuel et ponctuel, restent fixés respectivement à 40 € et 8,5 €.

Autorise M. le Président à signer les conventions de dépôt de déchets avec les professionnels

6.2- Tarifs traitement des ordures ménagères

M. le Président informe l'assemblée que le SMECTOM du Plantaurel a voté les tarifs applicables à compter du 1er avril 2008. Le prix de la tonne d'ordures ménagères passe de 104 à 109 € HT la tonne (soit 115 € TTC et 4,8% d'augmentation).

Il est débattu du système de facturation à la tonne pratiqué par le SMECTOM. Celui-ci globalise les coûts de gestion des quais de transfert, le transport jusqu'au centre d'enfouissement et le traitement proprement dit. Le Conseil demande à M. le Président de bien vouloir interroger le syndicat afin de connaître le détail du tarif et l'explication de la hausse pratiquée.

7- Exonérations de TEOM

La décision sur les exonérations de TEOM est reportée au prochain conseil.

8- Convention pour les documents de promotion touristique

M. le Président rappelle au Conseil que de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix réalise, avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, des brochures touristiques qui sont distribuées par les offices de tourisme.

Pour permettre ce travail commun, les financeurs et partenaires demandent de pouvoir instruire un seul dossier.

M. le Président propose de confier la mission de coordination de l'édition à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes par convention, et de participer selon les principes suivants :

Le coût total des brochures s'élève à 11 110 € TTC La répartition de ce montant pourrait être de : 30 % à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, 70 % à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Le conseil de Communauté approuve à l'unanimité la proposition de M. le Président.

9- Classement de la voie verte au PDR

M. le Président rappelle au Conseil de Communauté que l'ancienne voie ferrée a été aménagée en voie verte. Il précise que ce chemin est utilisé dans le cadre du plan départemental de V.T.T. et une partie de cet itinéraire est aussi classée chemin de grande randonnée GR 7.

Il propose donc de demander au Conseil Général de bien vouloir intégrer ce chemin de randonnée dans le Plan Départemental de Randonnée de l'Ariège.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la proposition de M. le Président et demande à M. le Président du Conseil Général de l'Ariège que la partie de l'ancienne voie ferrée aménagée en voie verte située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix soit classée au Plan Départemental de Randonnée.

10- Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule

Monsieur le Président rappelle au Conseil les grands axes de la convention pour la mise en oeuvre du schéma départemental de lecture Publique signée avec le Conseil Général de l'Ariège. Ce schéma prévoit que la médiathèque de Mirepoix dite « médiathèque centre » doit desservir, en lieu et place de la BDP, les points lecture et les points dépôt du territoire intercommunal en ouvrages. Pour cela, le service intercommunal de la médiathèque a besoin d'un véhicule adapté au transport des livres et autres supports. Il propose qu'un véhicule de type utilitaire soit acquis à cette fin.

Il présente le plan de financement pour cet équipement et propose qu'un soutien financier soit sollicité auprès de la DRAC à hauteur de 50% du coût.

Le conseil de Communauté valide à l'unanimité le projet d'équipement présenté et approuve le plan de financement de l'action et mandate M. le Président pour cette acquisition.

11- PDEDMA

M. le Président rappelle au Conseil que le Conseil Général de l'Ariège, chargé de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), a lancé une consultation des représentants de la société civile et de l'ensemble des communes concernées par le Plan. Cette démarche prévoit que les communautés de communes compétentes en matière de traitement des déchets se prononcent sur le choix d'une filière de traitement.

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée les trois filières étudiées dans le cadre de la révision du PDEDMA :

- Le Pré Traitement Mécano Biologique (PTMB)
- Le Bio Réacteur Réversible (BRR)
- L'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (IUOM)

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :

Se prononce favorablement pour l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères comme la filière de traitement à 21 voix pour et 1 abstention.

12- Questions diverses

12.1- Action de sensibilisation au Tri des Déchets

M. le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'un plan d'aide aux actions de sensibilisation au Tri des déchets mis en place par les écoles a été décidé en 2001 sur les critères suivants :

* Aides financières aux écoles dans le cadre de projets validés, basées sur la participation aux frais de déplacement pour les visites de sites de traitement et de valorisation des déchets :

- 60 % du coût de transport en car
- plafonnement par classe à 91,50 € par an

M. le Président présente la demande du RPI de La Bastide sur l'Hers et du Peyrat, engagé dans un projet pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Dans ce cadre, l'école maternelle du Peyrat a participé à la visite de la déchetterie de Mirepoix et du centre de tri des emballages. Il propose, que sur les principes arrêtés en 2001, une participation soit versée à la coopérative scolaire de l'établissement concerné.

Le Conseil de Communauté décide d'octroyer dans le cadre du soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement une aide de 66 € à l'école maternelle du Peyrat.

Et donne délégation à M. le Président pour mandater les aides au soutien des actions de sensibilisation à l'environnement, aux établissements d'enseignement du territoire ou des RPI comprenant au moins une commune adhérente à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix selon les critères décrits ci-dessus et votés en 2001.

12.2 -Représentants aux Conseils d'administration du lycée et du collège

M. le Président informe le Conseil de communauté que les Conseils d'Administration du lycée et du collège prévoient que la communauté de communes y soit représentée.

Le Conseil de Communauté désigne les représentants suivants pour siéger :

- Au conseil d'administration du Collège : M. Alain Palmade (titulaire)
- Au conseil d'administration du Lycée : M. Christian Mascarenc (titulaire) et M. Henri Barrou (suppléant)